



La nouvelle classification du régime général : sortir de l'impasse

La position de l'Association sur cette question, rédigée par notre collègue Gilles Huteau.



Sous l'effet des multiples changements auxquels elle est confrontée, la Sécurité sociale voit ses métiers évoluer d'année en année. Sans conteste, l'immense majorité des cadres et agents de direction y voient une marque de dynamisme et un gage d'avenir, même s'ils se trouvent dans le même temps confrontés à de nouveaux motifs d'inquiétude.

Ainsi, après l'échec de la mise en place de la nouvelle classification des employés et cadres dans le régime général, une interrogation se fait de plus en plus criante sur la capacité de l'institution à accompagner sur le plan social les mutations de ses activités.

Il est vrai que la problématique de la gestion des ressources humaines est désormais bien différente de celle posée au début des années 90, période à laquelle a été élaborée la classification des employés et cadres encore en vigueur. Celle-ci était alors fondée sur un répertoire de postes assez limités en nombre et facilement identifiables à partir d'emplois-repères, au risque d'aboutir à une standardisation bureaucratique des emplois, elle-même susceptible de se transformer en carcan rigide pour les salariés du régime général. Or, maintes fois avérées au cours des dernières années, ces dérives condamnent inéluctablement la classification actuelle. En effet, l'évolution des métiers des organismes appelle une approche renouvelée de la gestion des compétences et donc, une classification davantage en mesure de prendre en compte les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être des employés et cadres, et par delà, leur apport à la performance collective.

Ajoutons encore que l'adoption d'une nouvelle classification des emplois semble d'autant plus impérative qu'à partir de l'horizon 2006, le régime général, à l'instar des autres régimes, va devoir procéder à des recrutements en nombre plus important pour compenser des départs massifs d'employés et cadres, alors même que le marché de l'emploi devrait connaître quelques tensions sous l'impact du "papy boom".

Quelques questions régulièrement abordées dans les débats de l'association suffisent d'ailleurs à souligner l'acuité du problème pour les gestionnaires des organismes :

- les salaires de départ offerts par le régime général aux nouveaux embauchés sont-ils encore attractifs et qu'en sera-t-il à partir de 2006 ?
- le maintien d'une classification "à bout de souffle" est-il compatible avec une vraie gestion managériale des compétences des personnels ?
- la politique des rémunérations dans le régime général peut-elle être principalement déterminée par l'augmentation de la valeur du point ?

Sans conteste, toutes ces questions recueillent de notre part une réponse négative.

Aussi, gageons que la reprise des négociations sur la nouvelle classification permettra de sortir de l'impasse actuelle, ne serait-ce que parce qu'elle peut révéler que l'accord mort-né du mois d'avril dernier n'était pas si mauvais...

► Bureau de l'Association du 16 juin 2004

Le PV de ce bureau est en cours de diffusion par les délégués régionaux. Si vous ne l'avez pas reçu (ce sont les vacances) demandez-le à votre délégué régional.

► 39° promotion

Michèle Nero, épouse Leuly, sous-directrice de la CGSS de la Martinique, nous a quittés le 18 juin 2004. Sa disparition rend triste tous ses collègues, bien au-delà de la Martinique et de la 39° promotion.

► Carnet noir, carnet rose

Ce site est à votre service (et sa newsletter aussi) pour annoncer les mauvaises nouvelles, mais aussi les bonnes : mariages, naissances, promotions. Il suffit pour cela de mailer au webmaster....